

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 14 mars 2016, à 20 h à la salle communautaire située au 1, 9<sup>E</sup> Avenue, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire  
M. Roland Ayotte, conseiller no. 1  
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2  
M. Antoine Cormier, conseiller no. 3  
M. Serge Crochetière, conseiller no. 4  
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6  
Mme Hélène Laforest, conseillère no. 7  
M. Camil Noël, conseiller no. 9  
M. Alain Raymond, conseiller no. 10  
M. François Robidoux, conseiller no. 11

La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de la séance

Le maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée.

**2016-03-01.**

Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour

La greffière constate le quorum. Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé, incluant les sujets suivants, ajoutés aux affaires nouvelles :

- Démission de Mme Élisabeth Lépine, conseillère municipale
- Adoption des états financiers de la Régie intermunicipale des Loisirs de Daveluyville
- Remerciement du maire pour la réussite du regroupement municipal

**2016-03-02.**

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> février 2016 de l'ancienne Ville de Daveluyville

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> février 2016 de l'ancienne Ville de Daveluyville a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

**2016-03-03.**

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 8 mars 2016 de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 8 mars 2016 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

Suivi des procès-  
verbaux

Aucun suivi

Suivi des dossiers

Régie des Chutes

M. Alain Raymond, conseiller, mentionne que cinq officiers de la Régie des Chutes ont participé à une formation « Auto sauvetage ». Le service de Premiers Répondants a répondu à 41 appels, avec un temps de réponses moyen de 10.80 minutes.

MRC D'Arthabaska

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que plusieurs modifications au plan de zonage ont été acceptées. Le programme de développement agricole devrait être à la séance du 15 mars 2016. De plus, les inscriptions pour le Défi santé ont débuté depuis le 1<sup>er</sup> mars, la population est invitée à s'inscrire.

**PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS**

Lettre de  
démission de M.  
Sylvain  
Demontigny,  
conseiller  
municipal

Réception de la lettre de démission de M. Sylvain Demontigny, conseiller de la Ville de Daveluyville dû à un manque de disponibilité. La démission de M. Demontigny est effective immédiatement.

Lettre de M.  
Antoine Tardif

Réception d'une lettre de M. Antoine Tardif félicitant les élus d'avoir réalisé le regroupement municipal de la Ville de Daveluyville et la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault, afin de prendre les décisions dans l'intérêt commun des citoyennes et citoyens de la nouvelle Ville de Daveluyville. M. Tardif assure son entière collaboration pour toute demande relativement aux affaires municipales, provinciales ou fédérales.

**2016-03-04.**  
Demande de  
partenariat 2016  
– Festival  
Country Rétro de  
Daveluyville

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival Country Rétro est d'intérêt commun pour la ville eu égard à l'aspect social de l'évènement;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'assumer les frais de poste reliés au publipostage du dépliant pour le Festival Country Rétro Daveluyville qui aura lieu du 26 mai au 29 mai 2016, du 18 août au 21 août 2016 ainsi que du 22 au 25 septembre 2016 sur l'ensemble du territoire de la Ville de Daveluyville. L'acceptation de l'ébauche par les représentants de la Ville pour approbation finale du document sera nécessaire avant d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**2016-03-05.**  
Demande d'aide  
financière 2016 –  
Cuisines  
Collectives des  
Bois-Francis

**CONSIDÉRANT QUE** les Cuisines collectives des Bois-Francis (CCBF) est un organisme d'aide aux personnes résidant sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière demandée est calculée en fonction du prorata du nombre d'habitants de notre localité;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant est de 0.25\$ par habitant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville fournit les locaux chauffés et éclairés ainsi que les cuisines et réfrigérateurs;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la contribution

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

financière pour l'année 2016 se chiffre à 312 \$. La trésorière est autorisée à émettre le déboursé en conséquence.

**2016-03-06.**

Demandes pour le Festival des Voitures Anciennes de Daveluyville

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival des Voitures Anciennes de Daveluyville est d'intérêt commun pour la ville eu égard à l'aspect social de l'évènement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évènement se tiendra sur le territoire les 21 et 22 mai 2016;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**autoriser le comité organisateur de l'évènement du Festival des Voitures Anciennes de Daveluyville à vendre et servir des boissons alcoolisées sur le stationnement du centre sportif les 21 et 22 mai 2016;
- 2- **DE** fermer la 103<sup>E</sup> Rue à la hauteur de l'entrée du stationnement de la salle communautaire le samedi 21 mai 2016;
- 3- **DE** fermer la 101<sup>E</sup> Rue le dimanche 22 mai pour l'ouvrir de nouveau en après-midi et fermer la 103<sup>E</sup> Rue le dimanche 22 mai en après-midi seulement;
- 4- **DE** fermer la 9<sup>E</sup> Avenue les 21 et 22 mai 2016 au coin de la pancarte d'arrêt entre la clinique médicale et le stationnement de l'aréna.

**2016-03-07.**

Demande de commandite – Course des Voisins

**CONSIDÉRANT QUE** la Course des Voisins est un évènement rassembleur, qui motive les citoyens à bouger et prendre soin de leur santé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évènement se tiendra le samedi 4 juin 2016;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Serge Crochetière**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville fournisse à l'organisation de la Course des Voisins le gymnase de l'aréna, le service de Premiers Répondants ainsi que deux employés de voirie et un véhicule de voirie.

**2016-03-08.**

Avril, mois de la Jonquille – Société Canadienne du Cancer

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelques 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **De** décréter Le Mois D'avril Mois De La Jonquille;
- 2- **QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**2016-03-09.**  
Feuillet paroissial  
– Imprimerie  
Limoilou

**CONSIDÉRANT QUE** le feuillet paroissial est une source de renseignements utiles à la vie communautaire et est disponible à toute la population;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation de la Ville de Daveluyville vient à échéance dans le feuillet paroissial;

**CONSIDÉRANT** le regroupement municipal avec la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault, Sainte-Anne-du-Sault n'aura pas besoin de s'afficher;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité de renouveler la participation de la Ville de Daveluyville dans le feuillet paroissial en payant le montant de 201.20 \$, taxes incluses, à Imprimerie Limoilou et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE**

**2016-03-10.**  
Vacance au poste  
de maire de  
Daveluyville

**CONSIDÉRANT** l'officialisation du regroupement municipal du mercredi 9 mars 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le décret de regroupement publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 9 mars 2016, le maire de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault et celui de l'ancienne Ville de Daveluyville agissent respectivement comme maire et maire suppléant de la nouvelle ville dès l'entrée en vigueur du décret;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire de l'ancienne Ville de Daveluyville, Monsieur Antoine Tardif, a démissionné de ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2016;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que Monsieur Ghyslain Noël sera le maire à temps plein de la nouvelle Ville de Daveluyville et ce, jusqu'aux prochaines élections en novembre 2017.

**2016-03-11.**  
Nomination des  
conseillers et  
numéros de siège

**CONSIDÉRANT** l'officialisation du regroupement municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les numéros de siège des conseillers des deux anciennes municipalités ne concordent plus;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de redonner des nouveaux numéros de siège aux conseillers;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de nommer les élus municipaux ainsi que leurs nouveaux numéros de siège :

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

- M. Ghyslain Noël, maire
- M. Roland Ayotte, conseiller no. 1
- M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
- M. Antoine Cormier, conseiller no. 3
- M. Serge Crochetière, conseiller no. 4
- Mme Christine Gentes, conseillère no. 6
- Mme Hélène Laforest, conseillère no. 7
- M. Camil Noël, conseiller no. 9
- M. Alain Raymond, conseiller no. 10
- M. François Robidoux, conseiller no. 11

**2016-03-12.**  
Embauche des  
employés de la  
Régie  
intermunicipale  
des Loisirs de  
Daveluyville

**CONSIDÉRANT** l'officialisation du regroupement municipal de l'ancienne Ville de Daveluyville et la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le décret du regroupement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le mercredi 9 mars 2016, l'article 5 mentionne que la Régie intermunicipale des Loisirs de Daveluyville cesse d'exister à compter de l'entrée en vigueur du présent décret et que la nouvelle Ville de Daveluyville succède aux droits et obligations de la Régie;

**CONSIDÉRANT QUE** des employés étaient engagés par la Régie intermunicipale des Loisirs de Daveluyville;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des Loisirs de Daveluyville émette une cessation d'emploi et que tous les employés de la Régie intermunicipale des Loisirs de Daveluyville soient désormais employés de la nouvelle Ville de Daveluyville à compter du mercredi 9 mars 2016 inclusivement.

**2016-03-13.**  
Liste des  
employés  
municipaux

**CONSIDÉRANT** l'officialisation du regroupement municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** certains employés ont changé de fonctions;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de nommer les employés municipaux ainsi que leurs nouvelles fonctions officielles :

- Mme Tammy Voyer, directrice générale
- Mme Pauline Vrain, directrice générale adjointe, greffière et inspectrice adjointe en bâtiment
- Mme Diane Leclerc, trésorière
- Mme France D. Hains, secrétaire administrative
- M. Olivier Lacroix, inspecteur en bâtiment et environnement
- Mme Audrey Carrier, coordonnatrice des loisirs
- M. Érick Chartray, gérant du centre des loisirs
- M. Michel Morrissette, employé du centre des loisirs
- M. Daniel Richard, employé du centre des loisirs
- M. Éric Bergeron, directeur des travaux publics
- M. Marcel Massé, employé des travaux publics
- M. Fabien Bernier, employé des travaux publics
- M. Yvon Houle, employé des travaux publics
- M. Jean-Claude Lapointe, technicien en assainissement des eaux
- M. Yvon Bergeron, opérateur à l'usine de filtration
- M. Francis Leveillé, opérateur à l'usine de filtration

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**2016-03-14.**

Nomination de la greffière pour la MRC d'Arthabaska

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité de nommer Mme Pauline Vrain, greffière, à faire respecter les règlements et les envoyer à la MRC d'Arthabaska.

**2016-03-15.**

Signataire de chèques

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité que le maire, M. Ghyslain Noël, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière soient les représentants de la Ville à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins des Bois-Francs, ainsi qu'à l'égard de toute transaction qu'elle effectue ou effectuera avec cette dernière.

**2016-03-16.**

Nomination du substitut du maire à la MRC d'Arthabaska

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de désigner M. François Robidoux, à titre de substitut du maire au sein du Conseil de la M.R.C. d'Arthabaska.

**2016-03-17.**

Nomination du maire suppléant

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité de nommer M. François Robidoux à titre de maire suppléant de la Ville de Daveluyville.

**2016-03-18.**

Nomination des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Serge Crochetière**, il est résolu à l'unanimité de nommer :

- M. Roland Ayotte, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de conseiller;
- M. Antoine Cormier, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de conseiller;
- M. Denis Croteau, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de représentant commercial;
- M. Jules Soucy, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de résident de la ville;
- Mme Lauraine Morissette, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de résidente de la ville;
- M. Raymond Crochetière, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de résident de la ville.

**2016-03-19.**

Nomination des représentants pour les comités

Le maire dépose la liste des responsables des principaux comités en fonction, effective du 14 mars 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'approuver la liste des représentants des principaux comités, effective du 14 mars au 31 décembre 2016, telle que déposée.

**2016-03-20.**

Liste des comptes à payer de février 2016 – Ancienne Ville de Daveluyville

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes de février 2016 de l'ancienne Ville de Daveluyville totalisant 339 214.96 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Diane Leclerc, trésorière de l'ancienne Ville de Daveluyville, confirme que l'ancienne Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste du mois de février 2016.

**2016-03-21.**

Liste des comptes à payer du 1<sup>er</sup> février au 8 mars 2016 – Ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 1<sup>er</sup> février au 8 mars 2016 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault totalisant 6 948.15 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Tammy Voyer, secrétaire-trésorière de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault, confirme que l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Aytte**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste du 1<sup>er</sup> février au 8 mars 2016.

**2016-03-22.**

Règlements no. 446, 447 et 451 - Refinancement de 199 100 \$ - Résolution d'adjudication

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

**QUE** la Ville de Daveluyville accepte l'offre qui lui est faite de la **Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt par billets en date du 22 mars 2016 au montant de 199 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 446, 447 et 451. Ce billet est émis au prix de **98.3060** \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<b>37 600 \$</b>	<b>1.70 %</b>	<b>22 mars 2017</b>
<b>38 700 \$</b>	<b>1.90 %</b>	<b>22 mars 2018</b>
<b>39 800 \$</b>	<b>2.10 %</b>	<b>22 mars 2019</b>
<b>41 000 \$</b>	<b>2.25 %</b>	<b>22 mars 2020</b>
<b>42 000 \$</b>	<b>2.55 %</b>	<b>22 mars 2021</b>

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**2016-03-23.**

Règlements no. 446, 447 et 451 - Refinancement de 199 100 \$ - Résolution de concordance

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués, la Ville de Daveluyville souhaite emprunter par billet un montant total de 199 100 \$:

<b>Règlements d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
446	92 900 \$
447	18 200 \$
451	88 000 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**QU'**un emprunt par billet au montant de 199 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 446, 447 et 451 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et la trésorière;

**QUE** les billets soient datés du 22 mars 2016;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017.</b>	<b>37 600 \$</b>
<b>2018.</b>	<b>38 700 \$</b>
<b>2019.</b>	<b>39 800 \$</b>
<b>2020.</b>	<b>41 000 \$</b>
<b>2021.</b>	<b>42 000 \$ (à payer en 2021)</b>

**2016-03-24.**  
Augmentation  
temporaire de la  
marge de crédit

**CONSIDÉRANT QUE** le regroupement municipal a tardé pour être officialisé;

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes de taxes n'ont pu être envoyés étant donné que le regroupement municipal n'avait pas été officialisé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault avaient chacune une marge de crédit de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de revoir le montant à la hausse pour une durée temporaire;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**augmenter la marge de crédit de 200 000 \$ à 400 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins, sans frais et ce, pour une durée temporaire;
- 2- **D'**autoriser la trésorière et/ou la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour augmenter la marge de crédit.

**2016-03-25.**  
Offre de services  
juridiques –  
Monty Sylvestre

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'entente de service de première ligne du cabinet Monty Sylvestre S.E.N.C. tel que proposé au montant de 2 586.94 \$, taxes incluses pour quinze (15) heures de consultation générale ainsi que la lecture des procès-verbaux pour l'année 2016 au coût de 287.44 \$, taxes incluses, et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**2016-03-26.**  
Heures  
d'ouverture du  
bureau municipal

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité que les heures d'ouverture du bureau municipal soient :

Du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h 15 à 12 h

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**2016-03-27.**

Renouvellement  
Journal le  
Causeur

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité de réserver chaque mois trois pages dans le journal Le Causeur pour les publications de la nouvelle Ville de Daveluyville, pour un montant total de 1 800 \$ par année.

**2016-03-28.**

Allocation de  
frais de  
déplacement

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité de déterminer le remboursement des frais de déplacement aux élus et aux employés municipaux selon le taux de 0.47 \$/km.

**2016-03-29.**

Calendrier 2016 –  
Séances  
ordinaires du  
Conseil

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le Conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant l'endroit, le jour et l'heure du début de chacune;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'exercice 2016, qui se tiendront les lundis et qui débuteront à 20 h:

11 avril 2016 (au gymnase situé au 1, 9<sup>E</sup> Avenue à Daveluyville)

2 mai 2016

6 juin 2016

11 juillet 2016

15 août 2016

12 septembre 2016

3 octobre 2016

7 novembre 2016

5 décembre 2016

Les séances du 2 mai 2016 au 5 décembre 2016 se tiendront à la salle communautaire située au 1, 9<sup>E</sup> Avenue à Daveluyville.

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur l'affichage des séances du conseil, la vente de la maison d'Avenues Santé Bois-Francs, la pérennité des deux bureaux municipaux, la nomination de secteur suite au regroupement, les représentants de la population à l'Office municipal d'Habitation, la nomination des employés, les changements d'adresse, les publications sur le site internet, les séances extraordinaires, la publication des ordres du jour et des procès-verbaux sur le site internet, les propositions lors des résolutions du conseil et le Mois de la jonquille, questions auxquelles le maire a répondu.

**TRANSPORT**

**2016-03-30.**

Nettoyage  
printanier des  
rues

**CONSIDÉRANT QUE** les rues doivent être nettoyées suite à la saison hivernale;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions suivantes ont été reçues :

- Les Entreprises Myrroy inc. @ 100 \$ de l'heure et 73 \$ de l'heure de frais de transport;
- B. Laflamme asphalte inc. n'a pas soumissionné;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Serge Crochetière**, il est résolu à l'unanimité d'engager la compagnie Les Entreprises Myrroy inc. au montant de 100 \$ de l'heure et 73 \$ de l'heure de frais de transport pour effectuer le nettoyage printanier des rues pour

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

l'année 2016 et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**2016-03-31.**  
Fauchage  
d'herbes dans les  
fossés

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de fauchage d'herbes est venu à échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville retient l'offre de deux coupes sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses) pour deux coupes		Taux horaire (taxes incluses) pour les travaux additionnels	
	2016	2017	2016	2017
9253-4015 Québec inc.	5 173.22 \$	5 173.22 \$	98.15 \$	98.15 \$
Les Entreprises R.M. Pépin inc.	5 173.87 \$	5 173.87 \$	90.00 \$	90.00 \$

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville :

- 1- **ACCEPTE** la soumission de 9253-4015 Québec inc. au montant de 5 173.22 \$, taxes incluses pour l'année 2016 et 5 173.22 \$, taxes incluses pour l'année 2017 pour effectuer deux coupes par année pour le fauchage d'herbes sur les routes de la ville de Daveluyville;
- 2- **D'accepter** le taux horaire de 98.15 \$, taxes incluses pour l'année 2016 et 98.15 \$, taxes incluses pour l'année 2017 pour les travaux additionnels;
- 3- **D'autoriser** la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**2016-03-32.**  
Contrôle de la  
végétation

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de procéder à deux (2) arrosages annuels pour contrôler la prolifération de mauvaises herbes autour des étangs pour protéger les membranes;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'engager la firme WeedMan au coût de 421 \$, taxes incluses, afin de procéder à deux (2) arrosages pour contrôler la prolifération de mauvaises herbes autour des étangs protégeant ainsi les membranes des bassins et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés.

**2016-03-33.**  
Paiement du  
décompte  
progressif no. 3 –  
7<sup>E</sup> Avenue –  
Lambert Grenier  
inc.

**CONSIDÉRANT** la résolution 2012-09-196. de l'ancienne Ville de Daveluyville qui approuvait la soumission de Lambert & Grenier inc. au montant de 96 485.58 \$, taxes incluses, pour la réfection des trottoirs de la 7<sup>E</sup> Avenue;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2012-11-231. de l'ancienne Ville de Daveluyville qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 1, au montant de 69 841.47 \$ et le décompte progressif no. 2, au montant de 3 880.08 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de M. Jocelyn Michaud, ingénieur chez exp inc., relativement à la réception du décompte progressif no. 3 (final) pour les travaux de réfection de l'égout pluvial et travaux de voirie de la 7<sup>E</sup> Avenue;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'autoriser** Mme Tammy Voyer, directrice générale, à signer le décompte progressif no. 3 produit par les Services exp inc. en date du 15 février 2016;

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

- 2- **D'autoriser** la trésorière à émettre le paiement à Lambert & Grenier inc. du décompte progressif numéro 3 (final), établi au montant de 3 880,08 \$ incluant les taxes, relativement à l'égout pluvial et les travaux de voirie sur la 7<sup>E</sup> Avenue.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**2016-03-34.**  
Renouvellement  
du certificat de  
qualification –  
Éric Bergeron

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de renouveler le certificat de qualification pour le réseau de distribution en eau potable pour que ce dernier soit valide;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Serge Crochetière**, il est résolu à l'unanimité de renouveler le certificat de qualification d'Éric Bergeron, directeur des travaux publics, pour le réseau de distribution d'eau potable et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé au montant de 111 \$ à Emploi Québec.

**2016-03-35.**  
Déclaration de  
non-existence de  
sites contaminés  
sur les  
immeubles  
appartenant à la  
Ville de  
Daveluyville

**CONSIDÉRANT QU'**à compter de l'exercice 2015, les organismes municipaux devront appliquer une nouvelle norme comptable, soit le nouveau chapitre SP3260 – Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public;

**CONSIDÉRANT** cette nouvelle norme, un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés devra être constaté dans les états financiers de tout organisme municipal pour les sites contaminés répondant aux critères énumérés à la note d'information du MAMOT;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les immeubles appartenant à l'ancienne Ville de Daveluyville ont été recensés sur une liste avec les informations suivantes : numéro de matricule, Adresse de l'immeuble, numéro de lot, Utilisation actuelle, utilisation antérieure et le mode d'acquisition.

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux recherches menées par la directrice générale de l'ancienne Ville de Daveluyville, aucun document sur l'existence d'un site potentiellement contaminé a été recensé;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a aucun indice d'un site potentiellement contaminé à l'égard des usages antérieurs aux propriétés recensées;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** le Conseil approuve la démarche de la directrice générale de l'ancienne Ville de Daveluyville aux fins de recenser la documentation pour chacune des propriétés de l'ancienne Ville de Daveluyville sur l'existence d'un site potentiellement contaminé;
- 2- **QUE** le Conseil approuve la liste des immeubles indiquant l'utilisation actuelle et antérieure, telle que déposée et conclu que l'ancienne Ville de Daveluyville n'a pas de site potentiellement contaminé.

**2016-03-36.**  
Déclaration de  
non-existence de  
sites contaminés  
sur les  
immeubles  
appartenant à la

**CONSIDÉRANT QU'**à compter de l'exercice 2015, les organismes municipaux devront appliquer une nouvelle norme comptable, soit le nouveau chapitre SP3260 – Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public;

**CONSIDÉRANT** cette nouvelle norme, un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés devra être constaté dans les états financiers de tout organisme municipal

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

Municipalité de  
Sainte-Anne-du-  
Sault

pour les sites contaminés répondant aux critères énumérés à la note d'information du MAMOT;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les immeubles appartenant à l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont été recensés sur une liste avec les informations suivantes : numéro de matricule, Adresse de l'immeuble, numéro de lot, Utilisation actuelle, utilisation antérieure et le mode d'acquisition.

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux recherches menées par la directrice générale de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault, aucun document sur l'existence d'un site potentiellement contaminé a été recensé;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a aucun indice d'un site potentiellement contaminé à l'égard des usages antérieurs aux propriétés recensées;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** le Conseil approuve la démarche de la directrice générale de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault aux fins de recenser la documentation pour chacune des propriétés de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault sur l'existence d'un site potentiellement contaminé;
- 2- **QUE** le Conseil approuve la liste des immeubles indiquant l'utilisation actuelle et antérieure, telle que déposée et conclut que l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault n'a pas de site potentiellement contaminé.

**2016-03-37.**

Déclaration de  
non-existence de  
sites contaminés  
sur les  
immeubles  
appartenant à la  
Régie des Loisirs  
de Daveluyville

**CONSIDÉRANT QU'**à compter de l'exercice 2015, les organismes municipaux devront appliquer une nouvelle norme comptable, soit le nouveau chapitre SP3260 – Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public;

**CONSIDÉRANT** cette nouvelle norme, un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés devra être constaté dans les états financiers de tout organisme municipal pour les sites contaminés répondant aux critères énumérés à la note d'information du MAMOT;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les immeubles appartenant à la Régie intermunicipale des Loisirs de Daveluyville ont été recensés sur une liste avec les informations suivantes : numéro de matricule, Adresse de l'immeuble, numéro de lot, Utilisation actuelle, utilisation antérieure et le mode d'acquisition.

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux recherches menées par la directrice générale de la Régie intermunicipale des Loisirs de Daveluyville, aucun document sur l'existence d'un site potentiellement contaminé a été recensé;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a aucun indice d'un site potentiellement contaminé à l'égard des usages antérieurs aux propriétés recensées;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** le Conseil approuve la démarche de la directrice générale de la Régie intermunicipale des Loisirs de Daveluyville aux fins de recenser la documentation pour chacune des propriétés de la Régie intermunicipale des Loisirs de Daveluyville sur l'existence d'un site potentiellement contaminé;
- 2- **QUE** le Conseil approuve la liste des immeubles indiquant l'utilisation actuelle et antérieure, telle que déposée et conclut que la Régie intermunicipale des Loisirs de Daveluyville n'a pas de site potentiellement contaminé.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Liste des permis La directrice générale dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé.  
Du 1<sup>er</sup> février au 8 mars 2016, 1 permis de lotissement et 1 permis d'environnement ont été émis pour l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault et du 1<sup>er</sup> février au 8 mars 2016, 2 permis de rénovation ont été émis pour l'ancienne Ville de Daveluyville.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**2016-03-38.**  
Participation à la  
Journée  
Normand-  
Maurice

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville et ses citoyens démontrent qu'ils ont à cœur l'environnement et la réduction des effets néfastes de l'enfouissement des déchets en participant de façon très active lors de ces collectes de produits dangereux;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **DE** participer à l'édition 2016 de la Journée Normand-Maurice qui se tiendra le 15 octobre 2016 de 9 h à 12 h;
- 2- **D'**accepter le paiement de la contribution au montant de 0.31 \$ par habitant, taxes en sus, pour l'année 2016;
- 3- **DE** participer aux Journées Normand-Maurice du 14 octobre 2017 et du 13 octobre 2018 avec une indexation du coût par habitant de 3 %;
- 4- **D'**autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence pour les années 2016, 2017 et 2018.

**LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**2016-03-39.**  
Fonds de  
développement  
des territoires  
(FDT)

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Arthabaska a annoncé qu'elle permettait, sous certaines conditions, de proposer des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT);

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses admissibles inhérentes au projet déposé serviraient à l'amélioration des infrastructures du centre sportif;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Arthabaska doit recevoir une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets d'ici au 31 mars 2017 et à accepter la responsabilité de défrayer 30% des coûts totaux des travaux réalisés et à présenter un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité de déposer le formulaire de demande de subvention dans le cadre du Fonds de développement des territoires et ce, tel que présenté.

**2016-03-40.**  
Animation  
bibliothèque –  
Atelier sur les  
papillons

**CONSIDÉRANT QU'**un budget a été alloué pour l'animation et les activités sociales à la bibliothèque municipale;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'activité sur les papillons qui se tiendra le 28 mai prochain à la bibliothèque municipale avec M. Pierre Bolduc du Lac-Drolet au montant de 221.90 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**2016-03-41.**  
Cessation  
d'emploi au 31  
mars 2016 –  
Employés du  
Carrefour  
intergénération-  
nel

**CONSIDÉRANT QUE** l'ancienne Ville de Daveluyville s'est vu octroyer une subvention pour mettre sur place un Carrefour intergénérationnel par le Fonds régional de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale (FRACQ) au montant de 180 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été adopté, lors de la séance ordinaire du Carrefour intergénérationnel tenue le 14 octobre 2015, de mandater un comité de gestion provisoire à organiser et réaliser toutes les actions permettant la gestion du Carrefour intergénérationnel et par le fait même, dissoudre le comité d'administration existant;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2015-12-217. de l'ancienne Ville de Daveluyville qui mentionnait que les employés engagés par la Ville de Daveluyville, travaillant au Carrefour intergénérationnel, seront officiellement employés par ce dernier au 1<sup>er</sup> avril 2016 et que les paies seront émises et traitées également par le Carrefour des générations;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité d'émettre la cessation d'emploi de mesdames Sophie Houde, Roxanne Harvey-Labonté, Tania Hurtubise-Forget et Charlène Sicard au 31 mars 2016 et de payer le pourcentage de vacances par le biais de la subvention du Fonds régional de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale (FRACQ).

Démission de la  
responsable  
bénévole de la  
bibliothèque

Réception le 10 mars 2016 de la lettre de démission de la responsable bénévole de la bibliothèque municipale, Mme Lucie Bouchard. La démission de Mme Bouchard est effective immédiatement.

**2016-03-42.**  
Achats de livres  
pour la  
bibliothèque  
municipale

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu d'autoriser l'achat de 33 livres chez Buropro citation pour la bibliothèque municipale et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé de 828.90 \$, taxes incluses.

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT**

Officialisation du  
Parc Benoît-  
Morin par la  
toponymie

Réception de la confirmation par la toponymie de l'acceptation du nom *Parc Benoît-Morin* pour le parc situé dans le rond-point au bout du chemin du Tour-de-L'Île.

**POLITIQUE FAMILIALE**

Acceptation de la  
subvention  
MADA pour la  
mise à jour du  
plan d'action

Suite à la demande de subvention au ministre responsable des aînés et de la Lutte contre l'intimidation relativement à la mise à jour du plan d'action de la MADA, le ministère a accordé une subvention de 5 250 \$.

**LÉGISLATION**

**2016-03-43.**  
Avis de motion –  
Règlement de  
taxation 2016

**AVIS DE MOTION**

Avis est donné par **Roland Ayotte**, qu'un règlement relatif à la taxation pour l'année 2016 sera déposé à une séance ultérieure.

**2016-03-44.**  
Avis de motion –  
Règlement sur la

**AVIS DE MOTION**

Avis est donné par **Christine Gentes**, qu'un règlement relatif à la délégation de pouvoirs sera déposé à une séance ultérieure.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

délégation de  
pouvoirs

**2016-03-45.**

Avis de motion –  
Règlement relatif  
aux conditions de  
travail des  
employés  
municipaux

**AVIS DE MOTION**

Avis est donné par **Denis Bergeron**, qu'un règlement relatif aux conditions de travail des employés municipaux sera déposé à une séance ultérieure.

**2016-03-46.**

Avis de motion –  
Règlement sur la  
tarification de la  
vidange des  
fosses septiques

**AVIS DE MOTION**

Avis est donné par **Camil Noël**, qu'un règlement relatif à la tarification de la vidange des fosses septiques sera déposé à une séance ultérieure.

**2016-03-47.**

Avis de motion –  
Règlement sur la  
vidange des  
fosses septiques

**AVIS DE MOTION**

Avis est donné par **Roland Ayotte**, qu'un règlement relatif à la vidange des fosses septiques sera déposé à une séance ultérieure.

**2016-03-48.**

Avis de motion –  
Règlement sur le  
Comité  
Consultatif  
d'urbanisme  
(CCU)

**AVIS DE MOTION**

Avis est donné par **Antoine Cormier**, qu'un règlement relatif au Comité consultatif d'urbanisme sera déposé à une séance ultérieure.

**AFFAIRES NOUVELLES**

Démission de  
Mme Élisabeth  
Lépine,  
conseillère  
municipale

Réception de la lettre de démission de Mme Élisabeth Lépine, conseillère de la Ville de Daveluyville. La démission de Mme Lépine est effective immédiatement.

**2016-03-49.**

Adoption des  
états financiers  
de la Régie  
intermunicipale  
des Loisirs de  
Daveluyville

Madame Valérie Lemire de la firme Roy Desrochers Lambert SENCRL a présenté les états financiers 2015 de la Régie intermunicipale des Loisirs de Daveluyville aux membres du Conseil lors du caucus, précédant la séance du Conseil. Le rapport démontre un déficit de fonctionnement de 71 047 \$. Ce déficit est causé par l'achat d'un refroidisseur/pompe à saumure ainsi que l'entretien des compresseurs.

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers 2015, tel que présenté par le vérificateur externe.

Remerciement  
du maire pour la  
réussite pour le  
regroupement  
municipal

Le maire, M. Ghyslain Noël, tient à remercier tous les élus des deux anciennes municipalités de Sainte-Anne-du-Sault et Daveluyville ainsi que les employés municipaux, qui ont permis à ces dernières de réussir le regroupement municipal.

**2<sup>ÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

les installations septiques du Lac à la Truite, les roulottes, les employés du Carrefour des générations, les bâtiments de l'Office municipal d'Habitation, les dettes des deux anciennes municipalités, le salaire des élus, les permis dans le Parc industriel, questions auxquelles le maire a répondu.

**2016-03-50.**

Fin de la séance  
et levée de  
l'assemblée

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 47.

\_\_\_\_\_  
Ghyslain Noël, maire

\_\_\_\_\_  
Pauline Vrain, greffière

Version non officielle